



N° 191

Le 5 octobre 1993

LE CANADA RATIFIE DES PROTOCOLES RENFORÇANT L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

Le ministre des Affaires extérieures, M. Perrin Beatty, a annoncé que le Canada avait ratifié les protocoles de Washington et de Managua, qui modifient la Charte de l'Organisation des États américains (OEA).

«La promotion et la protection de la démocratie représentative constituent des objectifs prioritaires du Canada depuis qu'il s'est joint à l'OEA, a déclaré M. Beatty. En ratifiant rapidement ces protocoles, nous manifestons notre engagement envers la démocratie, la suppression de la pauvreté sur notre continent et la réforme de l'OEA.»

Le 4 octobre, l'ambassadeur du Canada, et représentant permanent à l'OEA, M. Brian Dickson, a déposé les instruments de ratification auprès du secrétariat général de l'OEA à Washington.

Le Protocole de Washington, adopté par l'OEA en décembre 1992, vise à renforcer la promotion et la protection de la démocratie sur le continent. Il permet la suspension des États membres dont le gouvernement démocratiquement élu serait renversé par la force. Il considère également la pauvreté absolue comme une menace à la démocratie et fait de son élimination une priorité de l'OEA.

Le Protocole de Managua, adopté en juin 1993, porte sur le problème de la pauvreté absolue. Sur un plan plus concret, il vise à accroître l'efficacité de l'aide technique dispensée par l'OEA en fusionnant les deux conseils existants pour former un nouveau Conseil interaméricain pour le développement intégré.

L'OEA, fondée à Bogotá en 1948, est la plus ancienne organisation régionale du globe. Composée de 35 membres, son mandat vise à renforcer la paix et la sécurité, favoriser et consolider la démocratie représentative et contribuer au règlement des problèmes politiques, juridiques et économiques dans l'hémisphère. Elle cherche aussi à promouvoir le développement économique, social et culturel des États membres. Le Canada participe activement aux travaux de l'organisation dont il est membre à part entière depuis janvier 1990.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874